Moulard, remise, rue du Trichon. — 9. Viard, maison, rue de la Balance — 10. Louis Drouxe, maison, rue Pierre de Roubaix. — 11. Mlle Lehoucq, 3 maisons, angle des rues de Soubise et Rohan. — 18. J. B. Debaisieux, 3 maisons, rues Watt et Newcomen.

13. Six-Gadenne, mur de clôture, rue d'Inkermann. — 14. Philémon Eyames, restauration de façade, angle de la rue Pierre Motte et du boulevard Gambetta. — 15. Louis Loucheur, architecte, 2 bâtiments, rue de Babylone. — 16 Louis Bouvier, 3 maisons, rue de Lannoy. — 17. Napoléon Debriffe, maison, rue de Lannoy. — 18. L. Destailleurs, maison, angle des rues des Fossés et Ste-Elisabeth.

19. Henri Honorez, maison, rue Thiers. — 20. Napoléon Debrille, maison, angle des rues des Arts et de Sonbise.— 21. Pauline Delannoy, maison, rue Charles Quint. — 22. L'abbé Lesage, curé de Saint-Joseph, bâtiment, rue de la Chaussée. — 23. Jean Polderman, 2 maisons, rue de Ma Campagne. — 24. Léopold Vanwaerbeke 2 maisons, rue de la Vigne. (*A suivre.*)

LES FUNÉRAILLES DE M. VICTOR JACQUART, victime de l'agression du Blanc Sean, ont eu lieu jeudi après midi.

Le corps, porté par des camarades du défunt, a été conduit à l'église du Blanc Seau, où a été célébré le service religieux.

Dans l'assistance, qui était très nombreuse, on remarquait M. Lebon, président de la Société des Sauveteurs du Nord, accompagné de MM. Chrinaux, sous-trésorier à Roubaix, Seynave et Dupire, membres de la section roubaisienne.

Les cordons du poèle étaient tenus par des marins, qui avaient fait, avec M. Victor Jacquart, plusieurs expéditions dans les pays lointains.

A la levée du corps, M. le curé du Blanc Seau a remercié, en termes émus, l'assistance qui était venue donner un dernier témoignage d'estime à celui qui était mort victime de son courage et de son dévouement.

Après l'office, le corps a été conduit au cimetière de Roubaix.

Deux discours ont été prononcés, le premier par M. Alexandre Pepne, au nom des camarades du défunt, ouvriers mécaniciens chez M. Amédée Prouvost.

Voici le texte de ce discours :

« Cher Camarade,

» Avant que cette tombe se ferme, nous voulons t'adresser un dernier et fraternel adieu. Comme ouvrier tu fus toujours courageux et laborieux, tu nous l'as prouvé plus d'une fois; comme fils tu fis toujours ton devoir auprès de tes parents et quand le sort te désigna, tu as servi avec honneur ta patrie. Comme époux tu aurais suivi cette route si bien tracée. Comme camarade d'atelier tu fus toujours prêt à prêter la main à tous tes amis; tes camarades unis près de cette tombe et tous ceux qui t'ont connu garderont de toi un éternel souvenir.

» Adieu Victor adieu ! »

Puis M. Versavel a prononcé les paroles suivantes au nom de M. Desmettre, beau-père du défunt :

« Mes chers amis,

» Vous me pardonnerez d'imposer silence à ma profonde douleur et d'oublier les liens de famille qui m'unissaient à Jacquart.

» Mais je lui dois un dernier adieu, comme l'expression suprême de ma reconnaissance, puisqu'il a sacrifié sa jeune vie à ma vieillesse, et qu'il est parti lui, qui était en pleine force, en me défendant contre une bande de malfaiteurs, lui qui était devenu mon fils depuis que la mort m'avait ravi en 1872 mes deux fils, en la même journée.

» Jacquart avait parcouru comme marin tous les pays du monde, il a ainsi échappé aux périls de la mer, aux inclémences des climats lointains, aux fièvres des colonies, aux épidémies, pour recevoir à 28 ans, sous mes yeux un coup dont il ne devait pas se relever.

» J'ai seul pu apprécier ce qu'il avait de bonté dans l'âme, combien il était aimant, attaché à ses devoirs d'époux, à ses devoirs de fils.

» Grâ ce a lui, j'oubliais les douleurs anciennes, et j'espérais que Dieu, qui m'avait si cruellement frappé en me prenant mes deux fils dans une même journée, accorderait à mes vieilles années le repos, et la tranquillité de l'esprit, en me sentant revivre dans mes petits enfants, dans ma fille, et dans mon gendre qui avait pris dans mon cœur la place de mes enfants perdus.

» Hélas ! il devait mourir, et mourir pour moi ! Mais je ne veux pas qu'il s'en aille, sans que je lui dise une dernière fois que nous garderons au foyer domestique le culte de son souvenir, que nous l'y pleurerons, que nous lui ferons dans nos cœurs un asile inviolable contre l'oubli.

Adieu, mon pauvre fils, au revoir, à bientôt !

NÉCROLOGIE.— A l'occasion de la mort de M. Plavoust, sous-lieutenant de dragons au 1er régiment territorial de cavalerie, décédé à Tourcoing, M. le Président du Cercle militaire de Roubaix, invite instamment MM. les officiers de cette ville à se joindre à ceux de Tourcoing pour assister aux funérailles du défunt. La réunion aura lieu à l'hôtel du « Cygne », à Tourcoing, samedi matin, à neuf heures et demie.

La tenue de campagne est de rigueur.

CARROUSEL. — C'est dimanche prochain, 13 mai, qu'a lieu le carrousel de Wattrelos, au bénéfice des pauvres.

Voici la liste des prix qui seront offerts aux vainqueurs :

1er prix, huit couverts en argent, offert par M. Pierre Cattean conseiller général du Nord, valeur 200 fr.; 2e prix, six couverts en argent offert par la Commission, valeur 150 fr.; 3e prix, quatre couverts en argent, offert par M. Pierre Catteau, conseiller général du Nord, valeur 100 fr.; 4e prix, dix-huit cutillères à café, offert par la Commission, valeur 60 fr.; 5e prix, douze cuillères à café, offert par la Commission, valeur 30 fr.; surprises.

L'ASSASSINAT DELBECQ. — Nous avons annoncé hier que Lepontre père avait été remis en liberté.

Lors de l'assassinat de la famille Lepoutre, le père, la mère et leur enfant unique, un garçon âgé alors de 20 ans, habitaient rue Blanchemaille, à Roubaix, une maison aujourd'hui disparue contiguë à celle où demeurait Delbecq, qui en était le propriétaire. La servante de celui ci, accourue aux cris de son maître frappé à mort, était allée aussitôt demander du secours chez Lepoutre, où on ne lui avait pas répondu.

Quelques jours après l'assassinat, le fils Lepoutre, qui se livre à la boisson, tint, dans un cabaret, un propos compromettant pour lui, propos qui a amené son arrestation. Le fils seul a alors été arrêté et non le père, comme on l'a dit. Le fils a été maintenu pendant 27 jours, puis relaxé.

Depuis, le fils Lepoutre a perdu complètement la tête, il ne travaille presque plus. Il y a environ cinq semaines, rentrant chez lui en état d'ivresse, il aurait inconsciemment accusé son père de l'assassinat dont il avait été autrefois lui-même accusé. Des voisins ayant entendu ces propos en ont fait part à la justice et de là l'arrestation du malheureux père, qui a pu parfaitement établir son innocence, étant le jour du crime absent de Roubaix.

SIMPLE POLICE. — Jeudi, trente huit affaires, dont une seule a été remise, étaient inscrites au rôle du Tribunal de simple police. Plusieurs condamnations à de fortes amendes ont été prononcées pour tapage nocturne. Voilà qui doit singulièrement refroidir l'ardeur des bruyants noctambules.

UN VOL DE 420 fr. vient d'être commis dans un cabaret de la rue de Lannoy, par un jour nalier, Louis Cossart, qui a pris la fuite.

PLUSIEURS PERSONNES ont été hier l'objet d'un procès-verbal pour voies légères. Ce sont : Alphonse Delporte, ouvrier chaudronnier; Florentin Pollet, rattacheur, et la veuve Giovanelli, cabaretière.

## TOURCOING

Au sujet de la question des Caisses d'épargne, un des amis de l'*Union* lui écrit de Tourcoing :

« Tourcoing, 7 mai.

» Cher monsieur,

» Citant dernièrement une note du *Moniteur*, vous avez nommé Tourcoing comme l'une des villes où sévissait la panique à l'endroit des Caisses d'épargne. Vous ne vous êtes pas trompé, s'il est vrai, comme je le tiens de bonne source, et comme il est du reste notoire, que, hier 6 mai, les demandes en remboursement ont atteint le chiffre de 50,000 fr.

» Nul cléricat n'y a poussé, par ce beau motif que l'argent retiré devra être replacé quelque part, qu'il sera confié à des négociants qui n'en ont nul besoin, et qui le prendront, pour obliger leurs ouvriers, à un taux d'intérêt plus élevé que celui qu'ils reçoivent eux-mêmes de leur banquier.

» Que ces négociants dira-t-on, fassent entendre raison à ces ouvriers. C'est ce que j'ai voulu faire hier. Un ouvrier, qui venait de retirer ses économies, me présentait son billet de *mille francs* Qu'aliez-vous en faire ? Vous allez le perdre ; on va vous le voler ; qui consentira à vous le garder ? J'eos beau me récrier. Je me heurtais à cette parole obstinée : « Vous avez beau dire, je n'ai plus confiance ! »

» Si le gouvernement était capable de rentrer en lui-même, voilà une parole qui le ferait réfléchir. Il s'est imaginé qu'il pouvait aller de l'avant, sans trouver de résistance. Il va tout à l'heure se heurter à la foi nationale, qu'il croit morte, et qui ne l'est pas. *Cinq mille pères* de famille, signant une pétition pour demander le maintien du catéchisme à l'école, le lui disent assez haut à Tourcoing.

» En attendant, il se heurte au bon sens pratique des populations, dont l'intérêt est en jeu. Un négociant qui a la réputation de prodiguer son argent, et dont la délicatesse est suspecte, perd bientôt tout crédit.

» Le gouvernement à l'imprudence d'accuser partout son gaspillage. Ainsi, a Tourcoing, trois millions vont être dépensés pour un Lycée, qui, de l'aveu de tous, n'a pas d'avenir. Six cents pères de famille ont protesté contre cette entreprise, qui n'a d'autres fauteurs que deux ou trois étrangers intrus dans le Conseil municipal. Voilà donc *trois millions* de gaspillés ! Pour notre public Tourquennois, on fait là ce que ferait un négociant qui allumerait son cigare avec un billet de mille francs ! Et le gouvernement s'étonne après cela de la défiance des populations !

« La conduite inique du gouvernement dans la suppression des traitements ecclésiastiques a aussi révolté la conscience des honnêtes gens Ceux qui ont des économies à la caisse d'épargne ne sont pas de ces libre-penseurs ouvriers qui votent à l'aveugle pour leur gouvernement. Nos braves gens se disent en fin de compte : Quand on voie les cures, on peut s'attendre à tout ?

» En résumé, le gouvernement commence à recueillir ce qu'il a semé. Il a beau prendre maintenant des airs d'intimidation. C'est l'histoire, trop commune aujourd'hui, de la poule qui gourmande les victimes et les curieux pour se dispenser d'arrêter les coupables.

» Ma prétention, en vous écrivant ces lignes, serait de lui ouvrir les yeux. Mais il n'est pas de pire aveugle que celui qui se refuse à voir clair Un peu plus tôt ou un peu plus tard, il faudra pourtant ouvrir les yeux. Dieu veuille que des coups de foudre ne viennent pas bientôt nous y obliger ! »

## LILLE

LES SAUVETEURS DU NORD. — M. Lebon, président, et M. Dusautoir, vice-président de la Société des Sauveteurs du Nord, se sont rendus hier à la Préfecture et à la Mairie pour inviter à leur banquet annuel, qui doit avoir lieu le 20 mai, le Préfet du Nord, M. le Secrétaire général et M. le Maire de Lille.

Ces messieurs ont accepté cette invitation avec le plus vif empressement.

GRAND THÉATRE. — C'est ce soir qu'aura lieu au théâtre de Lille, la représentation du *Roi s'amuse* de Victor Hugo par M. Talbot, de la Comédie Française et plusieurs autres artistes des principaux théâtres de Paris.

La représentation commencera à huit heures.

ACQUITTEMENT DE M. DE GUY DU BOIS DE JANCIGNY. — La Chambre des appels correctionnels de la Cour de Douai a statué à l'audience d'hier sur l'affaire de Guy du Bois de Jancigny que le Tribunal de Lille avait condamné à deux mois d'emprisonement pour abus de confiance au préjudice de Mme Paelle et de Mlle Aubry, et dont l'extradition avait été obtenue et exécutée.

L'accusation a été soutenue par M. l'avocat général Barton qui a conclu à la confirmation du jugement de Lille.

Sur la plaidoirie de Me Ovigneur, la Cour a réformé le jugement et prononcé l'acquittement de Du Bubois de Jancigny qui a été mis immédiatement en liberté.

TENTATIVE D'ASSASSINAT SUIVIE DE SUICIDE — Jeudi, vers neuf heures du matin, la rue de Roubaix était mise en émoi par les cris : Au secours ! A l'assassin ! qui partaient du second étage de la maison portant le n° 12. La femme N..., après une querelle de jalousie avec son mari, lui avait porté un coup de couteau dans le côté droit et ayant ensuite dirigé l'arme sur elle même, s'en était porté huit ou dix coups par tout le corps.

Les voisins, accourus au premier moment, s'empressèrent de faire prévenir le docteur Colas, qui habite tout près de là et qui constata que les blessures de la femme N... étaient fort graves. Son état est désespéré

La blessure du mari n'offre aucune gravité.

M. le commissaire de police du 3e arrondissement a immédiatement ouvert une enquête sur cette affaire.

Les époux N... sont en ménage depuis quatre mois. Le mari venait de faire ses treize jours

Cet événement a produit une profonde émotion et fait l'objet de tous les commentaires.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE.— Lille, 11 mai. — *Thermomètre.*— Température à 2 h. + 12° 8/10. — *Baromètre.* — 770. (Beau temps.) Hausse 5 mm. — *Etat de l'atmosphère.* — Temps orageux, ondées passagères avec intermittences de soleil, ciel très nuageux. — *Vent.* Sud Ouest.

## NORD

ARMÉE. — *Etat major général.* — Par décision ministérielle, en date du 9 mai. M. le général Japy, pour le 1er arrondissement, et M. le général Bardin, pour le 2e, ont été désignés pour procéder en 1883 à l'inspection générale de l'arme de l'infanterie.

— Nous apprenons la mort de M. Bottin, officier de la Légion d'honneur, président de Chambre honoraire à la Cour d'appel de Douai.

DOUAI. — *Les prochaines assises.* — Six nouvelles affaires viennent encore d'être inscrites au rôle de la prochaine session, ce qui porte à 23 le nombre des causes renvoyées à ce jour devant le jury de Douai.

En voici la liste : 18. Welbem Henri, *attentat à la pudeur.* — 19. Cummings John, *coups suivis de mort.* — 20. Ermel Marie Félicité, *infanticide.* — 21. Callot Alexandre, *tentative d'assassinat.* — 23. Cuchevat Cherimont Paul, *faux.* — 22. Lesaffre François Antoine, *viol qualifié.* — On voit que la session sera des plus chargées, il est probable qu'elle durera deux semaines entières.

— Nous sommes à même de donner quelques renseignements sur les affaires d'empoisonnement et d'assassinat inscrites sous les numéros 10 et 17 au rôle de la session.

Dans la première, un ouvrier d'Haspres, le nommé Charles Mathieu, est accusé d'avoir assassiné, en pleins champs, pour le voler, un de ses camarades, Eugène Delmotte, qui venait de toucher sa paie.

La seconde est relative au nommé Charles Dewischer qui, on s'en souvient, tenta d'empoisonner M. Guermonprez, gérant de la pharmacie de M. Schmidt, rue Nationale, à Lille. Ce dernier n'a dû son salut qu'à un contre-poison énergique pris immédiatement.

— Les obsèques de M. Boulè, vice président de l'Harmonie de Douai, ont eu lieu hier dans notre ville.

La Société des Orphéonistes, la Société chorale et l'Harmonie assistaient en corps à la cérémonie.

La Grande Harmonie de Roubaix avait envoyé une délégation conduite par M. Victor Delannoy, son chef.

Le deuil était conduit par M. Maugin, adjoint au maire, représentant la municipalité de Douai. MM. Francis-Berteile, Clavon, Evrard, Saphore, conseillers municipaux. Delahaye et Détrain, membres de l'Harmonie, tenaient les cordons du poèle.

Deux magnifiques couronnes mortuaires offertes par la musique et par les ouvriers du défunt, précédaient le cercueil.

Au cimetière, quatre discours ont été prononcés par M. le docteur Maugin, au nom de la ville de Douai ; MM. François, au nom de l'Harmonie ; Couvreur, au nom des amis du défunt, et Beaumont, au nom des ouvriers de M. Louis Boulé.

L'assistance était très nombreuse.

BETTRECHIES. — Notre correspondant nous écrit :

« *Visite de Mgr l'Archevêque.* — La paroisse de Bettrechies, près Bavai, était inondi dernier en fête pour recevoir M. Dnquesnay. Une belle cavalcade, les jeunes filles vêtues de blanc et portant des bannières, les maisons pavoisées, les rues jonchées de fleurs, çà et là des arcs de triomphe, les paroissiens à l'église vêtus comme aux grands jours de fête, tout dénotait que la foi n'est pas morte dans l'Avesnois. En voyant ces manifestations on se serait cru en pleine Flandre.

» Monseignenr a été satisfait de la réception bienveillante dont il a été l'objet. »

GRAVELINES. — On nous écrit de cette localité :

« Un chien atteint d'hydrophobie parcourait notre ville, il y a deux ou trois jours.

» On a poursuivi ce chien depuis son apparition à Gravelines.

» Les uns disent qu'on l'a tué, d'autres disent qu'il n'est que blessé. Cette dernière hypothèse n'est pas rassurante.

» La Municipalité ne devrait elle pas prendre un arrêté interdisant la divagation des chiens sur la voie publique pendant le temps qu'elle croirait nécessaire ? »

FRESSAIN.— Un vol de 1,227 francs en numéraire a été commis au préjudice de M. Delval, mécanicien, par son fils Adonis, garçon meunier. Plainte a été portée.

CAPELLE. — Le nommé L. Labre est tombé accidentellement, dans l'écurie du sieur Corratte, et s'est brisé la tête sur le pavé. La mort a été instantanée.

HAZEBROUCK. — Un des jours de la semaine dernière, Charles Nieuwjaer, ouvrier agricole près des Petites Cinq-Rues, à Hazebrouck, trouva un nid de fouines dont la mère s'enfuit dès qu'elle fut aperçue, abandonnant un fort beau jeune dont Nieuwjaer s'empara. Espérant en tirer parti en le vendant vivant à un amateur, dit l'*Indicateur*, il le confia à sa chatte dont il avait enlevé les petits et qui l'adopta aussitôt On peut voir la chatte allaiter la jeune fouine avec toute la tendresse d'une mère.

DUNKERQUE. — On recherche activement un nommé Jean Degeldere, âgé de 18 ans, ouvrier paveur, fils d'un cabaretier de Roubaix, et domicilié en cette ville chez son père. Cet individu est prévenu de vol avec effraction commis le jour, au préjudice des époux Vandenhove, demeurant rue des Vieux-Remparts.

GŒULZIN. — Le nommé L. Deloffre, journalier, s'est pendu, mardi. Cet homme ne jouissait pas de toutes ses facultés.

FAVRIL. — Mercredi un infanticide a été commis à Favril.

La servante de M. Jules Thomas, brasseur, a étouffé son enfant, né viable, et l'a caché dans un panier de linge.

Le crime a été découvert par Mme Thomas, qui a informé aussitôt le juge de paix.

La coupable a été arrêtée ; elle a avoué.

CAMBRAI.— *L'Emancipateur*, de Cambrai, du 10 mai, annonce qu'il y a eu à la Caisse d'épargne de Cambrai et dans les succursales environnantes 120,000 francs de demander de retraits et 17,000 francs seulement de dépôts.

RAISMES. — Un enfant de 15 mois, fils de M. Descarpentries, mineur, laissé seul par sa mère dans une chambre où se trouvait déposé à terre un chaudron plein d'eau, est tombé dans ce chaudron et s'est noyé.

EMMERIN. — M. Vassens, passant mardi le long d'une palissade qui entoure une propriété de la commune d'Emmerin, n'a pas été peu surpris de trouver pendu par les pieds, la tête au-dessus du sol, le corps d'un individu mourant d'une congestion déterminée par cette position anormale. Il s'est hâté de décrocher le pauvre diable, mais pour le recommander au garde champêtre. Celui ci a voulu savoir pourquoi le pendu avait choisi une situation semblable. On a découvert alors que cet individu, belge d'origine, avait voulu franchir la palissade pour voler du bois, et s'était pris les jambes entre les interstices de la barrière.

Mais le pendu s'est borné à cet aveu ; il n'a pas voulu donner son nom et n'a pu justifier d'un domicile. Aussi, a-t-il été arrêté sous la prévention de vagabondage.

LESQUINS. — *Terrible accident.* — Jeudi matin, le nommè Choquet, ferblantier pompier, à Vendeville, travaillait dans un puits appartenant à un cultivatsur de Lesquin.

L'ouvrage fini, il se passa une corde autour de la ceinture, et ses aides le hissèrent hors du puits. Il allait mettre pied à terre quand malheureusement la corde cassa. et Choquet alla s'abîmer dans le fond du gouffre.

On le retira dans un état lamentable : il avait les deux bras cassés et la tête fracassée. En outre, le sommet d'une échelle qui se trouvait dans le fond du puits lui était entré dans le ventre.

Choquet laisse une veuve et deux enfants.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES. — La mise en activité de la Recette des postes créée dans la commune de Dompierre, est fixée au 16 mai courant.

Cette Recette desservira les communes de Dompierre et de Marbaix distraites de l'arrondissement postal de Avesnes-sur-Helpe.

## PAS-DE-CALAIS

ST-PIERRE-LEZ-CALAIS. — Notre Conseil municipal a voté, dans la séance d'hier, la somme de 2,600 francs pour l'achat de 100 fusils destinés au bataillon scolaire.

Il a également voté les constructions suivantes à édifier sur les terrains de l'ancien cimetière de Calais:

Un théâtre, une école nationale d'art décoratif et industriel, une école de gymnastique.

Il a autorisé la construction sur la place de la République d'un théâtre provisoire pour lequel la ville n'aura rien à payer, ce théâtre servira en attendant l'achèvement du nouveau.

— Le 10 juin aura lieu une fête à l'occasion de la pose de la première pierre de l'hôpital; une somme de 4,000 francs sera affectée à cette fête.

CALAIS. — Le port de Calais est compris dans la nomenclature des localités par lesquelles l'exportation par mer des animaux des espèces chevaline, asine, bovine, ovine, caprine et porcine, peut avoir lieu.

— *Concours d'Amiens.* — L'Union chorale de Calais prendra part au concours musical d'Amiens qui a lieu dimanche prochain.

— Le bal des *Sauterellières* (pêcheuses de crevettes) a eu lieu dimanche dernier dans le Minck

— *La Société des sciences industrielles* organise une conférence pour le jeudi 17 mai, à 8 heures, dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville de St Pierre, avec le concours de M. Lelièvre conférencier de Paris, qui traitera de *l'Amérique et des Américains.*

## SOMME

M. MÉLINE A AMIENS. — On lit dans le *Mémorial d'Amiens* :

« Nous apprenons que M. J. Méline, ministre de l'agriculture, arrivera à Amiens lundi prochain, pour assister à la clôture du concours régional agricole.

Nous croyons être assez bien renseignés pour assurer, en raison des travaux éminents et considérables qu'il a accomplis lors de la discussion des tarifs généraux et des traités de commerce, notamment en ce qui concerne les velours de coton, qu'une manifestation sera faite, près de lui, par la Chambre de commerce, le Tribunal de commerce, la Société industrielle et nos principaux manufacturiers, afin de lui témoigner toute la reconnaissance que nous éprouvons pour les services qu'il a rendus à nos nombreux ouvriers, à nos manufactures picardes et à toute l'industrie nationale.

**Etat-Civil de Roubaix.** — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 10 MAI. — Rosalie Vanspeybroeck, rue Vallon, cour Chevalier, 2. — Georges Wilfart, place de l'Abattoir, 24. — Germaine Lebrun, rue Turgot, 130.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 10 MAI. — Adèle Windels, 2 ans, rue Vaucanson, cour Prouvost, 5. — Sidonie Maesen, 3 mois, rue Beaurewaert, cour Camille Verkindère, 7. — Jean Vermenlen, 4 mois, rue Jacquart, cour Masurel, 26. — Jean Martruye, 69 ans, domestique, rue Watt, 86. — Marthe Joly, 8 ans, rue Voltaire, 90.

MARIAGE du 10. — Paul Bulté, employé de commerce et Juliette Gernez, sans profession.

## CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Un obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi de la Pentecôte, 14 mai 1883, pour le repos de l'âme du Prince Impérial.

Les amis et connaissances de la famille COURROUBLE-BEUSCART, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Amé COURROUBLE, décédé à Tourcoing, le 10 mai 1883, dans sa 61e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 14 mai, à 10 heures 1/2, en l'église Saint Joseph, à Tourcoing. — S'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Bellevue (Croix-Rouge.)

Les amis et connaissances de la famille JOLY-BOUT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Marthe JOLY, décédée à Roubaix, le 10 mai 1883, à l'âge de 8 ans et 5 mois, sont priés de vouloir bien considérer le présent avis comme une invitation d'assister aux Convoi et Saint d'Ange Solennels, qui auront lieu le dimanche 13 courant, à 4 heures, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Voltaire, 90.

Monsieur et Madame NYS-DEBOOSÈRE, vous prient d'assister à l'obit Solennel, qui sera celébre en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le samedi 12 mai 1883, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Eugénie-Marie DEBOOSÈRE, épouse de Monsieur Henri PETIT, décédée à Roubaix, le 11 novembre 1882, à l'âge de 25 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église paroissiale de Leers, le lundi 14 mai 1883, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Floris-Joseph COURIER, membre du Conseil municipal, veuf de Dame Amélia LEZAIRE, décédé à Leers-France, le 12 avril 1883, dans sa 81e année.—Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

## BELGIQUE

La suppression des traitements ecclésiastiques en Belgique. — La confiscation des institutions catholiques d'instruction et de charité. — La nomination d'un évêque-coadjuteur à Namur. — La nomination d'un vicaire général à Malines. — Mgr Goossens et M. Abbeloos.

On écrit de Bruxelles :

« Les procédés violents et arbitraires du gouvernement républicain de France à l'égard du clergé catholique, qu'il spolie de son traitement en dépit des droits les mieux fondés, ne pouvaient pas rester sans imitation de la part de notre ministère maçonnique, toujours prêt à suivre les mauvais exemples du dehors, de quelque côté de la frontière que ce soit. Un arrêté royal, publié au *Moniteur* du 30 avril dernier et contresigné par M. Bara, ministre de la justice, a supprimé d'un trait les indemnités de 198 vicaires, se répartissant comme suit entre nos six diocèses épiscopaux : Malines, 35; Liège, 38 ; Bruges, 37 ; Gand, 33 ; Tournai, 27 et Namur, 10.

« Ce n'était donc pas assez pour notre ministre des cultes d'avoir, dans un langage grossier et insolent, déversé l'outrage et la calomnie sur nos prélats et leurs modestes auxiliaires, lors de la récente discussion du budget ; de l'invective il a passé à l'acte, en enlevant à près de deux cents de nos vicaires le modique traitement de six cents francs qui leur a été alloué en vertu d'une disposition non équivoque de la Constitution et qui, pour la plupart d'entre eux, forme une ressource indispensable à la vie.

» Dans le débat parlementaire qui a eu lieu à ce sujet dernièrement, divers orateurs de la droite avaient démontré à la dernière évidence combien était inique ce projet réclamé par les radicaux de la section centrale de la Chambre des représentants ; combien, parmi les paroisses urbaines et rurales menacées, désignées comme victimes aux coups du ministère, il y en avait où la suppression du vicariat porterait préjudice à l'intérêt religieux des populations ; combien, enfin, les renseignements du ministère reposaient, dans un grand nombre de cas, sur des faits et des chiffres erronés. Ces raisons, que les évêques, au reste, avaient fait valoir eux-mêmes avec encore plus d'autorité et de compétence dans leurs réclamations, n'ont pas pu cependant désarmer M. Bara. Incapable d'attendre le clergé dans sa liberté d'âme, dans l'indépendance de son ministère, dans son abnégation dévouée et généreuse sur le terrain de l'enseignement, il s'est vengé en le frappant dans son existence matérielle. Je n'ai pas besoin de vous dire combien cet acte misérable, respirant la rancune, a excité l'indignation des catholiques, convaincus chaque jour davantage que l'œuvre de 1830, fondée avec leur concours prépondérant, a dégénéré au point de n'être plus aux mains d'une secte fanatique qu'un instrument d'exploitation personnelle et de persécution religieuse.

» Le même jour où paraissait l'arrêté de suppression du traitement des vicaires, le *Moniteur* contenait deux autres arrêtés royaux décrétant la confiscation de deux institutions religieuses et charitables, fondées, il y a de longues années, par des personnes pieuses appartenant à la plus haute aristocratie du pays.

» En 1841, la comtesse de Srangen, douairière in comte de Mérode, avait fait donation à l'école des Sœurs Annonciades, érigée dans une commune rurale brabançonne, d'un terrain avec bâtiment à charge pour les Sœurs donatrices, « d'y instruire gratuitement les enfants pauvres, » de visiter et de consoler, suivant leurs règles, » les pauvres malades. »

» En 1823 encore, la baronne de Draek, douairière du marquis de Rodes, avait donné à la congrégation de Jésus et de Marie plusieurs pièces de terre, des constructions et du mobilier, sous la condition « d'élever et d'instruire gratuitement des jeunes filles pauvres, et d'admettre » également dans l'établissement des enfants de » la classe aisée, moyennant le paiement d'une » rétribution annuelle ».

» Ces actes de donation avaient été passés régulièrement devant notaire, approuvés régulièrement par les autorités compétentes, sanctionnés même par des arrêtés royaux. La foi publique semblait donc les couvrir de son égide; il fallait les croire à jamais inattaquables. Eh bien ! non; tout cela a été remanié, bouleversé, cassé par des arrêtés royaux nouveaux; les congrégations religieuses sont violemment dépossédées; l'enseignement catholique et libre, constitutionnellement libre, entendez le bien, est indignement dépouillé de son patrimoine semi-séculaire, et désormais ces biens, que des âmes chrétiennes avaient destinés à l'instruction chrétienne des enfants pauvres, serviront à l'enseignement officiel et soi-disant neutre, mais au fond irréligieux. Voilà le régime que nous a fait le libéralisme ! Voilà jusqu'où descend la politique passionnée, sectaire et antinationale que je vous dénonçais tout à l'heure !

» Depuis plusieurs années déjà, l'évêque de Namur, Mgr Gravez, avait la santé gravement altérée par l'âge et les fatigues de l'apostolat. Le Saint Père vient de lui donner un collaborateur dans la personne de Mgr Goossens, vicaire général de S. Em. le cardinal de Malines, qui a été nommé évêque coadjuteur de Namur. C'est un choix excellent qui doit, sous tous les rapports, réjouir le cœur des catholiques belges. Mgr Goossens est, en effet, un prélat savant, d'une piété rare, chez qui la fermeté des principes s'allie à la distinction du caractère, au tact et à la sagesse dans la conduite. Le choix de son successeur à la place de vicaire général de l'archidiocèse de Malines est non moins heureux. Mgr Dechamps a désigné pour cette haute fonction l'éminent curé de Duffel, M. le docteur Abbeloos, ancien professeur au séminaire de Malines, orientaliste d'une grande réputation, l'un des fondateurs du *Museon*, revue scientifique dont la publication a commencé l'an dernier à Louvain.»

MOUSCRON. — Ne dites jamais, quand le Tribunal vous condamne, que c'est une injustice, ou vous aurez le sort d'une femme de Mouscron qui, se voyant condamnée pour rixe à 10 francs d'amende, s'est contentée de remercier le juge en lui disant que c'était une injustice !

Elle a été alors condamnée à 2 mois de prison et 50 fr. d'amende.

A LA CHAMBRE. — Les honneurs de la séance de jeudi ont été pour M. Woeste, et vraiment l'éloquent député d'Alost les a bien mérités. Il a fait coup double. Après avoir caractérisé, par quelques faits, l'esprit et les tendances des fonctionnaires selon le cœur de M. Rolin-Jaequemyns, il a porté à l'enquête scolaire un coup dont elle ne se relèvera pas. Actuellement, lorsque les libéraux veulent accréditer contre le clergé l'un ou l'autre cancan de cabaret, ils prennent un ton solennel et s'écrient : « Ce que nous disons est la vérité pure, c'est officiel, lisez plutôt les documents et les procès-verbaux de l'enquête scolaire. » Ces fameux procès verbaux, ils devaient, semblait-il, fermer la bouche à tout le monde ! Or, ils sortent du débat qui a eu lieu jeudi à la Chambre bien froissés et bien déchiquetés. Pauvres chiffons de papier, M. Bouvier lui même est capable de ne plus vouloir s'en servir.

— *Le legs Pype.* — Dernièrement, le *Moniteur* publiait un arrêté royal acceptant pour les écoles officielles d'Ypres un legs fait en faveur du « Deuler des écoles sans Dieu », par un certain Pype, en son vivant marchand tailleur à Bruxelles, décédé le 19 janvier 1882. Le *Courrier de Bruxelles* raconte à ce propos un fait qui donne une singulière idée de ce bienfaiteur de l'enseignement officiel :

« Quelques mois avant sa mort, cet individu rédigea lui même, d'une façon qu'il crut spirituelle, la lettre de faire part destinée à annoncer son décès, qu'il voulait opérer sans Dieu. Il fit imprimer ces formules, en ayant soin toutefois de laisser subsister en blanc l'espace nécessaire pour intercaler à la main les dates qu'il ne pouvait prévoir. Au reste, voici ce faire-part du libre penseur reproduit textuellement :

« *M*

» Monsieur Adolphe Pype a l'honneur de vous informer de *son départ pour l'autre monde* et il vous prie de lui donner un pas de conduite jusqu'au *cimetière d'Epere*, où il sera transporté *civilement* le à heures.

» *Il quitte cette terre sans regrets, ou les souffrances de ses dernières années.*

» La réunion aura lieu en sa demeure, 56, rue Haute, à 8 heures 1/2. Il se recommande à votre bon souvenir. »

Décidément, cet individu était plus encore un type qu'un Pype et les écoles officielles d'Ypres peuvent être fières d'un semblable protecteur !

## TRIBUNAUX

Le procès intenté par M. le comte Mastai à Léo Taxil, à propos de la publication de l'ignoble roman intitulé : *Les Amours secrètes de Pie IX*, reviendra samedi prochain, à midi, devant la 2e chambre des appels civils à la cour de Montpellier.

En 1re instance, Léo Taxil avait été condamné par défaut à 60,000 fr. de dommages et à de nombreuses insertions.

C'est sur le chef d'incompétence qu'est basé l'appel du condamné.

## DERNIÈRES DÉPÊCHES

(*Service télégraphique particulier*)

D'Egypte à Suez

Caire, 11 mai

Le *Daily News* dit que l'Angleterre a demandé au gouvernement égyptien s'il considérait la concession faite à M. de Lesseps, pour le canal de Suez, comme constituant un droit de monopole.

Le gouvernement égyptien a consulté des légistes qui se sont prononcés contre le monopole.

Le *Daily-News* invite M. de Lesseps à accorder à l'Angleterre une voix prépondérante dans la direction de la Compagnie du canal.

Le *Times* dit que l'Angleterre ne peut admettre que le canal de Suez soit entre les mains d'une simple assemblée d'actionnaires, laquelle peut intercepter les communications en Orient et en Occident.

Donc, il faut un nouveau canal.

L'Angleterre à Suez

Le Caire, 11 mai.

Le comité juridique, chargé par le gouvernement égyptien d'examiner la question du monopole de la Compagnie de Suez, s'est prononcé, à l'unanimité, pour le monopole.

Deux cents tués

New-York, 11 mai.

Des avis de Saint Thomas disent que 600 fugitifs, arrivés de Port au Prince, ont déclaré que les insurgés ont fait sauter par la dynamite le pont Mirsgoane.

Il y a eu deux cents tués et deux cents blessés

## BULLETIN DU COMMERCE

Télégrammes de MM. Van der Velde et Reinemund, communiqués par Jules Canët :

Le Havre, 11 mai 1883.

*Cours de clôture de New-York du 10 mai*

Cotons

| mai | juin | juil. | août | sep. | octob. | nov. | déc. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 10.90 | 10.92 | 10.90 | 10.96 | 10.50 | 10.20 | 10.09 | 10.11 |

Ventes du jour: 81,000 balles. Marché soutenu.

Recettes du jour : 7,000 balles contre 2,000 en 1882 et 7,000 en 1881.

Total de la semaine: 42,000 balles contre 20,000 en 1882 et 38,000 en 1881.

Saindoux

| avril | mai | juin | juil. | août | sep. | oct. | nov.